

Mme et Mr CHENU
5 rue Jean Moulin
91790 BOISSY SOUS ST YON

Fait à Avrainville le : 14 Février 2007

N° T.V.A. : FR 58423620517

Facture N° : 02.07.40

Bon de commande n° : 061207PFR01

Désignation Articles	Quantité	P.U. Hors Taxe	Montant Net Hors Taxe
Rénovation de menuiseries :			
Porte d'extérieur isolante de type : 10PAB5 L 900 x H 2300	1	3767,00	3767,00
Fenêtres à 2 vantaux L 1160 x H 670	1	774,00	774,00
L 1250 x H 1270	2	996,00	1992,00
Fenêtres à 3 vantaux L 1760 x H 1375	3	1465,00	4395,00
L 1760 x H 1275	1	1377,00	1377,00
Doubles vitrages certifiés CEKAL Uw < 2 W/m ² °K			

Montant Pose HT :	1 476,60 €
Montant Fourniture HT :	10 828,40 €
	1 489,86 €
Montant HT :	10 815,14 €
Montant TVA à 5,5%:	184,86 €
Montant TTC :	11 000,00 €
Acompte versé :	3 300,00 €

Solde à verser à la pose : 7 700,00 €

En votre aimable règlement à réception de la facture.

* 110 % de la différence remboursés si vous trouvez moins cher ailleurs a qualité égale dans les deux mois suivant votre achat.

Fabricant - Poseur PVC

Siège Social:

R.N. 20 - ZA Les Marsandes
91630 AVRAINVILLE - FRANCE

Tel : (+33) 01 64 91 16 03 - Fax (+33) 01 60 82 19 76

SARL au Capital de 45 000 € - SIREN 423 620 517
TVA Intracomunautaire FR58 423 620 517 - Code APE 454 C

www.france-menuiserie.fr

info@france-menuiserie.fr



FABRICANT POSEUR



France Menuiserie

Fabricant Poseur PVC

Siège social :
RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage
91630 AVRAINVILLE
Tél. : 01 64 91 16 03 Fax : 01 60 82 19 76
SIREN : 423 620 517 00056 Code APE : 454 C
TVA Intracommunautaire : FR 58 423 620 517
EURL au capital de 45 000 €

DEVIS N° 061207 PFR 09
PAGE N° 1/2

CLIENT	
Nom :	Mme P. CHENU
Prénom :	
Adresse :	5, RUE JEAN MOULIN
Localité :	BOISSY SS. ST. YON C.P. : 91790
Tél. dom. :	01 64 91 31 24
Tél. prof. :	

Origine : ARMINVILLE	Personne à contacter : Paulo FERNANDES	Téléphone : 06 66 95 68 17	Date : 07/ DEC. / 2006	Décali d'exécution : 8 à 10 Sem. -> nettes
-------------------------	---	-------------------------------	---------------------------	---

DÉSIGNATION	Q	P.U. H.T.	TOTAL H.T.
Fourniture, livraison et pose de 7 menuiseries en PVC modifié blanc et ouvrant renforcé avec de l'acier galvanisé en systématique, 5/le dormant et ouvrant. Double vitrage 8/16/4 avec gaz argon, et thermique U= 1,2 W/M²K, Sécurité de série avec double pare et oscillo dormant de série. Triple joints de frappe en caoutchouc remplaçable, ferrage traité au titane, ferrage de l'ouvrant gauche semi-fixe. GARANTIE TOTALE 10 ANS, Pose en rénovation bois. HABILLAGES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS. Selon et CHANGERS: TYPE OB3 lg. 1760 LIT. 1375	3	1465 €	4395 €
CUISINE : TYPE OB3 lg. 1760 LIT. 1275	1		1377 €
SDBAIN : TYPE OB2 lg. 1160 LIT. 670 vitrage delta net.	1		774 €
CHANGERS à l'étage lg. 1250 LIT. 1270	2	996 €	1992 €

Adresse chantier :

Original blanc à conserver - Bon de commande bleu à nous retourner pour exécution des travaux avec votre signature et votre règlement.

Le représentant Nom : Paulo Fernandes Signature :	Le client A : Boissy/ss. Yon le : 7.12.06 Signature :	Bon pour accord TOTAL H.T. : 8538 € T.V.A. 5,5 % : Voir Page 2 T.V.A. 19,6 % : TOTAL T.T.C. :
--	--	--

Conditions de règlement Acompte à percevoir après 7 jours : Solde à la pose : <i>Voir Page 2.</i> Autre :	CRÉDIT <input type="checkbox"/> - MONTANT TOTAL DU CRÉDIT : • Nombre de mensualités : • Montant des mensualités : Conditions valables 1 mois à réception de ce document CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO	T.T.C. : • Taux nominal : % • Taux effectif global : % Le Directeur : Commande valable après accord de la Direction
---	---	---

FACULTÉ DE RÉTRACTION : Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable au verso "Législation sur le démarchage à domicile".

FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS 32, rue des Auvernaiss 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage 91630 AVRAINVILLE	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS International Business Park 3ème Bd BAT ABC 2 RDC 74160 ARCHAMPS
---	--	---



France Menuiserie

Fabricant Poseur PVC

FABRICANT POSEUR

DEVIS N° 061207 PFR 01

PAGE N° 2/2

Siège social :

RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage
91630 AVRAINVILLE

Tél. : 01 64 91 16 03 Fax : 01 60 82 19 76

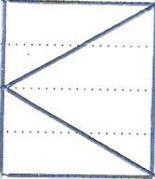
SIREN : 423 620 517 00056 Code APE : 454 C

TVA Intracommunautaire : FR 58 423 620 517

EURL au capital de 45 000 €

CLIENT	
Nom : M ^{rs} J ^r . CHENU	
Prénom :	
Adresse : 5, Rue Jean Jouven	
Localité : Boissy ss St. Yon	C.P. : 91790
Tél. dom. : 01 64 91 31 24	Tél. prof. :

Origine : Avrainville	Personne à contacter : Paulo FRANCA	Téléphone : 06 66 95 68 77	Date : 07/12/2006	Délai d'exécution : 8x10 Sem. > netted
-----------------------	-------------------------------------	----------------------------	-------------------	--

DÉSIGNATION	Q	P.U. H.T.	TOTAL H.T.
<p>Fabrication, livraison et pose d'une porte d'entrée en PVC modifié blanc, coloris Blanc, modèle: EDIMBURGO 10 PAB 5 en aluminium. (Panneau). Dorepnt et ouvrant renforcé avec de l'alier galvanisé; Renforts; Poignées rotation DR. HANN, Seul aluminium, serrures automatiques avec 5 points d'ancrage type "PANNETON", cylindre de sécurité avec carte de propriété et 5 clés. Dépose totale de l'ancien bâti sans. Garantie totale 10 ans.</p>  <p>Lg: 900 Ht: 2300 Poignées biton</p>	1		3767 €
<p>"Porte en PVC offert sauf pose" Promotion Portes ouvertes Pose de la porte d'entrée</p>			- 2201 € 350 €
<p>Adresse chantier : MONTANT HT. de la Porte N° 1 le 15/12/06, reçu en chèque de 3300 €, CA N° 5489495. Pour LTV: Paulo Franca.</p>			8538 € - 2746 €

Le représentant Nom : Paulo Franca Signature : 	Le client A : BOISSY SS ST. YON le : 07/12/06 Signature : Bon faux accord 	Bon pour accord	TOTAL H.T. 10426,54 T.V.A. 5,5 % 573,46 T.V.A. 19,6 % TOTAL T.T.C. 11000 €
---	---	------------------------	---

Conditions de règlement Acompte à percevoir après 7 jours : 3300 € Solde à la pose : 7700 € Autre :	CRÉDIT <input type="checkbox"/> - MONTANT TOTAL DU CRÉDIT : T.T.C. • Nombre de mensualités : • Taux nominal : % • Montant des mensualités T.T.C. • Taux effectif global : %	Le Directeur  Commande valable après accord de la Direction
---	---	---

FACULTÉ DE RÉTRACTION : Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable au verso "Législation sur le démarchage à domicile".

FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS 32, rue des Auvernaiss 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage 91630 AVRAINVILLE	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS International Business Park 3 ^{ème} Bd BAT ABC 2 RDC 74160 ARCHAMPS
---	--	---

Mme et Mr CHENU
5 rue Jean Moulin
91790 BOISSY SOUS ST YON

Fait à Avrainville le : 15 Juin 2007

N° T.V.A. : F R 58423620517

Facture N° : 06.07.176

Bon de Commande N° : 070216PFR01

Désignation Articles	Quantité	P.U. Hors Taxe	Montant Net Hors Taxe
Rénovation de menuiseries :			
Volets battants isolants à 3 vantaux			
L 2400 x H 1540	1	1825,00	1825,00
L 1800 x H 1540	1	1225,00	1225,00
<i>Epaisseur du volet : 24 mm</i> <i>R > 0,20 m² °K/W</i>			

Montant Pose HT :	366,00 €
Montant Fourniture HT :	2 684,00 €
Montant HT :	3 050,00 €
Montant TVA à 5,5%:	167,75 €

Montant TTC : 3 217,75 €

Solde à verser à la pose : 3 217,75 €

En votre aimable règlement à réception de la facture.

* 110 % de la différence remboursés si vous trouvez moins cher ailleurs a qualité égale dans les deux mois suivant votre achat.

Fabricant - Poseur-DVC



Mme et Mr CHENU
5 rue Jean Moulin
91790 BOISSY SOUS ST YON

Fait à Avrainville le : 9 Mai 2007

N° T.V.A. : F R 58423620517

Facture N° : 05.07.136 bis

Bon de Commande N° : 070216PFR01

Désignation Articles	Quantité	P.U. Hors Taxe	Montant Net Hors Taxe
Rénovation de menuiseries :			
Coulissant à translation L 2400 x H 2250	1	3627,00	3627,00
<i>Doubles vitrages certifiés CEKAL</i> <i>Uw < 2 W/m² °K</i>			

Montant Pose HT :	435,24 €
Montant Fourniture HT :	3 191,76 €
Remise accordée :	421,08 €
Montant HT :	3 205,92 €
Montant TVA à 5,5%:	176,33 €

Montant TTC :	3 382,25 €
Acompte versé :	2 200,00 €

Solde à verser à la pose : 1 182,25 €

En votre aimable règlement à réception de la facture.

Fabricant - Poseur PVC

* 110 % de la différence remboursés si vous trouvez moins cher ailleurs a qualité égale dans les deux mois suivant votre achat.
* 110 % de la différence remboursés si vous trouvez moins cher ailleurs a qualité égale dans les deux mois suivant votre achat.





France Menuiserie

Fabricant Poseur PVC

Siège social :
RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage
91630 AVRAINVILLE
Tél. : 01 64 91 16 03 Fax : 01 60 82 19 76
SIREN : 423 620 517 00056 Code APE : 454 C
TVA Intracommunautaire : FR 58 423 620 517
EURL au capital de 45 000 €

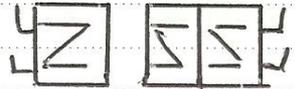
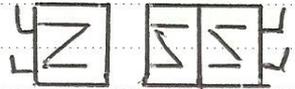
FABRICANT POSEUR

DEVIS N° 070296 PFR 01

PAGE N° ①

CLIENT
Nom : M ^{me} CHENU
Prénom :
Adresse : 5, Rue Jean Jouhan
Localité : BOISSY SS. ST. YON C.P. : 91790
Tél. dom. : 0164913124 Tél. prof. :

Origine : AMEN CHENT	Personne à contacter : Paul FRANCA	Téléphone : 06 66 9568 77	Date : 16/fevrier/2007	Délai d'exécution : 8 à 10 semaines
----------------------	------------------------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------

DÉSIGNATION	Q	P.U. H.T.	TOTAL H.T.
Fourniture, livraison et pose d'un coulisant à transmission, en PVC 70x50x120, coloris Blanc, dormant et ouvrant renforcés avec de l'acier galvanisé, double vitrage 8/16/4 avec gaz argon et thermique U=1,2w/m²K. Pose en neuf. Garantie totale 10 ans. lg: 2400 ht. 2250	1		3627 €
Fourniture, livraison et pose de 2 volets battants en PVC 70x50x120, coloris Blanc renforcés, quincaillerie noire. Garantie totale 10 ans. Borde et recouvrement. Selon: 4 vantaux:  lg: 2400 ht. 2280	1		1825 €
et S.A. ranger:  lg: 1800 ht. 1540	1		1225 €
Adresse chantier :  Pose Exceptionnel:			- 429,08 €

Original blanc à conserver - Bon de commande bleu à nous retourner pour exécution des travaux avec votre signature et votre règlement.

Le représentant	Le client	Bon pour accord	TOTAL H.T.	6255,92
Nom : Paul FRANCA	A : Boissy St Yon le 16 Février 2007		T.V.A. 5,5 %	344,08
Signature : 	Signature : 		T.V.A. 19,6 %	
			TOTAL T.T.C.	6600 €

Conditions de règlement

Acompte à percevoir après 7 jours : 2200 €

Solde à la pose : 2x 2200 €

Autre :

CRÉDIT - MONTANT TOTAL DU CRÉDIT : T.T.C.

• Nombre de mensualités : • Taux nominal : %

• Montant des mensualités : T.T.C. • Taux effectif global : %

Conditions valables 1 mois à réception de ce document

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

Le Directeur 

FACULTÉ DE RÉTRACTION : Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable au verso "Législation sur le démarchage à domicile".

FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS 32, rue des Auvernaise 45380 LA CHAPPELLE SAINT MESMIN	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS RN 20 ZA 34, Le Fossé de la Cage 91630 AVRAINVILLE	FRANCE MENUISERIE VÉRANDAS International Business Park 3 ^{ème} Bd BAT ABC 2 RDC 74160 ARCHAMPS
--	--	---

20.09.10

Pour nous joindre

Votre identifiant : C101369
Votre correspondant : Mme Tran DANG
Tél : 01 69 26 81 87
Fax : 0169 26 08 31
Mél : sip_arpajon@dgfip.finances.gouv.fr
Réception : lundi au vendredi
8H45 - 12H 13H30 - 16H15
Ou sur rendez-vous

LR
Avec
AR

M ou Mme CHENU Michel
5, Rue Jean Moulin
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impôts.gouv.fr ou dans votre service des impôts.

Le 02/09/2010

Objet : Proposition de rectification

Madame, Monsieur,

J'envisage de modifier la base de calcul et/ou le montant de certains impôts, droits et taxes pour les motifs exposés dans la présente proposition.

Dès réception de ce courrier, vous disposez d'un délai de trente jours pour m'adresser vos observations ou votre acceptation. En cas d'application de la procédure de rectification contradictoire, vous pouvez demander dans ce délai une prorogation de 30 jours. Sans réponse de votre part dans ce délai éventuellement prorogé, la proposition de rectification sera considérée comme acceptée.

Les rectifications proposées pourront entraîner l'application des majorations prévues par le code général des impôts(1). Si vous avez des observations à ce sujet, vous disposez d'un délai de trente jours pour m'en faire part.

Pour discuter cette proposition de rectification ou y répondre, vous pouvez vous faire assister d'un conseil de votre choix (2). Si vous le souhaitez, nous pouvons convenir d'un rendez-vous.

La présente lettre comporte 4 feuilles, y compris celle-ci.

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Visa et nom de l'Inspecteur principal
ou de l'Inspecteur départemental (3)

Le contrôleur des impôts



Mme Tran DANG

(1) Ces dispositions sont reproduites en dernière page de ce courrier.

(2) Article L 54 B du Livre des procédures fiscales reproduit en avant dernière page de ce courrier.

(3) En cas d'application des majorations pour manquement délibéré, pour manœuvres frauduleuses, pour abus de droit, ou pour opposition à contrôle fiscal.

Les rectifications proposées concernent les bases et/ou impositions suivantes :

Bases et/ou impositions		Période (année ou exercice)
	Ensemble du revenu imposable	
	Bénéfices industriels et commerciaux	
	Bénéfices non commerciaux	
	Bénéfices agricoles	
	Bénéfices fonciers	
	Bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés	
	Revenus de capitaux mobiliers	
	Salaires passibles de la taxe d'apprentissage	
	Salaires passibles de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue	
	Salaires passibles de la participation des employeurs à l'effort de construction	
	Taxe sur la valeur ajoutée	
	Droits d'enregistrement, taxe de publicité foncière, droit de timbre	
	Impôt de solidarité sur la fortune	
	Plus value et gain divers	
	CSG/CRDS/Prélèvement social	
X	Crédit d'impôt	2007

I/ PROCEDURE

L'ensemble des rectifications proposées ci-après est effectué selon la procédure de rectification contradictoire prévue à l'article L55 du Livre des Procédures Fiscales.

II/ RECTIFICATIONS ENVISAGEES

Dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique. – Année 2007

L'article 200 quater.- 1.b 2° du code général des impôts dispose que les dépenses payées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2012 au titre de l'acquisition de matériaux d'isolation thermique ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu lorsque l'équipement a été fourni et installé par une même entreprise dans la résidence principale du contribuable, située en France et achevée depuis plus de deux ans.

La facture de l'entreprise qui a réalisé des travaux doit indiquer, outre l'adresse de réalisation des travaux, leur nature et la date du paiement, la désignation et le prix unitaire des équipements, matériaux ou appareils ainsi que, le cas échéant, leur norme et critères techniques de performance. Le crédit d'impôt est calculé sur le prix d'achat TTC qui figure sur la facture. Les pièces et fournitures destinées à s'intégrer dans l'équipement ou l'appareil sont également retenues. **En revanche, le coût de la main d'œuvre est exclu** ainsi que les matériaux qui ne s'intègrent pas à l'équipement (tuyaux, gaine, fils électrique,...)

L'arrêté ministériel du 9 février 2005 codifié à l'article 18 bis de l'annexe IV au code général des impôts fixe la liste des équipements concernés et des caractéristiques techniques requises pour ouvrir droit au crédit d'impôt.

S'agissant de l'isolation thermique des parois vitrées, ouvrent droit à l'avantage fiscal les dépenses relatives à l'acquisition des matériaux qui devaient, jusqu'au 31 décembre 2007, répondre à des critères de performance très précis. Concernant les fenêtres ou portes-fenêtres, le coefficient de transmission thermique (U_w), soit la traduction de la capacité à laisser passer la chaleur, doit être inférieur à 2 Watt par mètre carré degré Kelvin ($U_w < 2 \text{ W/m}^2 \text{ }^\circ\text{K}$)

S'agissant des volets isolants, ils doivent être caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé supérieure à 0,20 mètre carré Kelvin par Watt (soit $R > 0,20 \text{ m}^2 \text{ }^\circ\text{K/W}$).

Sur votre déclaration de revenus au titre de l'année 2007, vous avez porté à la ligne 7WH un montant de 17600€. Vous avez joint à votre déclaration les justificatifs suivants :

1/ Copie de la facture N° 02.07.40 de la société France Menuiserie du 14/02/2007 concernant l'acquisition et la pose d'une porte d'extérieur et 7 fenêtres.

Le coefficient de transmission thermique U_w mentionné est inférieur à $2 \text{ W/m}^2 \text{ }^\circ\text{K}$.

Le montant total de la facture s'élève à 11 000€ TTC.

2/ Copie de la facture N° 05.07.136 bis de la société France Menuiserie du 09/05/2007 concernant l'acquisition et la pose d'une baie coulissant. Le coefficient de transmission thermique U_w mentionné est inférieur à $2 \text{ W/m}^2 \text{ }^\circ\text{K}$.

Le montant total de la facture s'élève à 3382,25€ TTC.

3/ Copie de la facture N° 06.07.176 de la société France Menuiserie du 15/06/2007 concernant l'acquisition et la pose de 2 volets isolant. La résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé mentionnée est supérieure à 0,20 mètre carré Kelvin par Watt (soit $R > 0,20 \text{ m}^2 \text{ }^\circ\text{K/W}$).

Le montant total de la facture s'élève à 3217,25€ TTC.

Le montant total de ces 3 factures s'élève à 17599,5 €

Vous avez porté donc à la ligne 7WH la totalité de vos dépenses. Or ces montants englobent le coût de la main d'oeuvre, non éligible au crédit d'impôt.

Par ailleurs, la porte d'extérieur est aussi exclu du dispositif.

Par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt correspondant au coût de la pose et de la porte d'extérieur.

En répartissant au prorata la pose et la remise sur l'ensemble des factures, les prix des fournitures sont regroupés dans les tableaux suivants :

Facture N° 02.07.40 du 14/02/2007 Pose HT = 1476,60€ Remise = 1489,86 €	Prix HT Pose comprise Sans remise	Prix HT Hors pose Sans remise	Prix HT Hors pose Avec remise	Prix TTC Hors pose Avec remise (base du crédit d'impôt)
Porte d'extérieure	3 767 €	3 314,96 €	2 913,59 €	2963,12 €
Fenêtre à 2 vantaux x1	774 €	681,12 €	598,65 €	608,83 €
Fenêtre à 2 vantaux x2	1 992 €	1 752,96 €	1540,72 €	1566,91 €
Fenêtre à 3 vantaux x3	4 395 €	3 867,60 €	3 399,32 €	3457,11 €
Fenêtre à 3 vantaux x1	1 377 €	1 211,76 €	1065,04 €	1083,15 €
Total	12 305€	10 828,40 €	9517,32 €	9679,11 €

Facture N° 05.07.136 bis du 09/05/2007 Pose HT = 435,24€ Remise = 421,08 €	Prix HT Pose comprise Sans remise	Prix HT Hors pose Sans remise	Prix HT Hors pose Avec remise	Prix TTC Hors pose Avec remise (base du crédit d'impôt)
Coulissant	3627 €	3191,76 €	2821,21 €	2976,38 €

Facture N° 06.07.176 du 15/06/2007 Pose HT = 366,00€ Remise = 0 €	Prix HT Pose comprise	Prix HT Hors pose	Prix TTC Hors pose (base du crédit d'impôt)
Volets isolants (x2)	3 050 €	2684 €	2 831,62 €

Seuls les matériaux et équipements éligibles au crédit d'impôt seront retenus pour le calcul de la base du crédit d'impôt.

Dans votre cas, la base du crédit d'impôt sera composée du prix TTC des 7 fenêtres, de la baie coulissant et des volets soit 12 523,99 € arrondi à 12524€.

En conséquence, votre base de crédit d'impôt sera rectifiée de 16 400 € (votre plafond) à 12524 €.

III/ PENALITES

Les rappels d'impôts seront majorés de la nouvelle pénalité de 10% prévu à l'article 1758A du Code Général des Impôts appliquée à compter des revenus 2006 pour les inexactitudes ou les omissions relevées dans les déclarations.

Le montant de l'impôt nouvellement établi sera assorti de l'intérêt de retard prévu aux articles 1727 du Code Général des Impôts, soit 0,40% par mois du 1^{er} juillet de l'année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est établie jusqu'au dernier jour du mois de la proposition de rectification.

Pour l'année 2007 : date de départ : 01/07/2008 date d'arrivée : 30/09/2010 soit 27 mois x 0,4% = 10,80 %

Les intérêts de retard ne présentent pas une sanction mais servent à compenser le préjudice financier subi par le Trésor du fait de l'encaissement tardif de sa créance.

IV/ CONSEQUENCES FINANCIERES.

Année	2008	
	Avant contrôle	Après contrôle
Revenu net imposable	69 199 €	69 199 €
Nombre de part	2,5	2,5
Impôt dû	3 403 €	4 372 €
Variation		969 €
Majoration (art. 1758A)		97 €
Intérêts de retard		105 €
Montant dû		1171 €